

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9969**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

MASTER : MASTER SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES à finalité recherche et professionnelle Mention HISTOIRE, HISTOIRE DE L'ART

Spécialité HISTOIRE-GEOGRAPHIE ENSEIGNEMENT

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3, Université Sciences et techniques du Languedoc Montpellier II (IUFM)	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III, Président de l'université de Montpellier II

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

126 Histoire, 121 Géographie

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme et du concours auquel il prépare pourra exercer la fonction d'enseignant du second degré.

L'obtention d'une licence, notamment d'histoire ou de géographie, atteste d'une maîtrise de connaissances à mettre en œuvre et à accroître encore lors des deux années de formation proposées dans le cadre de la filière Enseignement histoire-géographie, rattachée au Master d'Histoire. En outre, la familiarisation avec les exercices pédagogiques et académiques (dissertation, commentaire de documents propres à chacune des deux matières de ce CAPES bi-disciplinaire) acquise lors des trois années de Licence et attestée par l'obtention dudit diplôme, sera consolidée dans le cadre de ces deux nouvelles années de formation théorique et pratique : enseignements de la discipline dans le cadre du programme du concours, mais aussi par le biais de la réflexion théorique dispensée dans les enseignements de Tronc commun ; mise en œuvre des compétences acquises en Licence dans les situations pédagogiques de leçon et d'exercice pratique. Tout cela devrait permettre aux licenciés de consolider leurs compétences initiales, tout en acquérant la formation spécifique à l'enseignement de l'Histoire-Géographie dans le second degré.

Dix compétences professionnelles doivent être prises en compte dans la formation de tous les maîtres. Chacune met en jeu des connaissances, des capacités à les mettre en œuvre et des attitudes professionnelles fondamentales. Elles sont toutes également indispensables (Extrait du cahier des charges de l'année de formation professionnelle - Arrêté du 19 décembre 2006) :

#### **Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable**

Tout professeur contribue à la formation sociale et civique des élèves. En tant qu'agent de l'Etat, il fait preuve de conscience professionnelle et suit des principes déontologiques : il respecte et fait respecter la personne de chaque élève, il est attentif au projet de chacun ; il respecte et fait respecter la liberté d'opinion ; il est attentif à développer une attitude d'objectivité ; il connaît et fait respecter les principes de la laïcité, notamment la neutralité ; il veille à la confidentialité de certaines informations concernant les élèves et leurs familles. Il exerce sa liberté et sa responsabilité pédagogique dans le cadre des obligations réglementaires et des textes officiels ; il connaît les droits des fonctionnaires et en respecte les devoirs.

L'éthique et la responsabilité du professeur fondent son exemplarité et son autorité dans la classe et dans l'établissement.

#### **Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer**

Dans son usage de la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral, le professeur doit être exemplaire quelle que soit sa discipline.

Il est attentif à la qualité de la langue chez ses élèves. Qu'il présente des connaissances, fournisse des explications ou donne du travail, il s'exprime avec clarté et précision, en tenant compte du niveau de ses élèves. Il sait décrire et expliquer simplement son enseignement à la diversité de ses interlocuteurs, en particulier les parents.

#### **Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale**

Une bonne maîtrise des savoirs enseignés est la condition nécessaire de l'enseignement. Le professeur a une connaissance approfondie et élargie de sa ou de ses disciplines et une maîtrise des questions inscrites aux programmes. Il connaît les composantes du socle commun de connaissances et de compétences, les repères annuels de sa mise en œuvre, ses paliers et ses modalités d'évaluation. Il aide les élèves à acquérir les compétences exigées en veillant à la cohérence de son projet avec celui que portent les autres enseignements. Il possède aussi une solide culture générale qui lui permet de contribuer à la construction d'une culture commune des élèves. Il pratique au moins une langue vivante étrangère.

#### **Concevoir et mettre en œuvre son enseignement**

Le professeur est un spécialiste de l'enseignement de sa ou de ses disciplines, c'est-à-dire qu'il est capable d'assurer, sur la durée d'une année scolaire, l'apprentissage effectif de ses élèves dans le cadre d'un enseignement collectif. Pour cela, il maîtrise la didactique de sa ou de ses disciplines, et il est capable de mettre en œuvre des approches pluridisciplinaires ; il connaît les processus d'apprentissage et les obstacles que peuvent rencontrer les élèves et la manière d'y remédier ; il est capable d'élaborer des programmations et de répartir les apprentissages dans le temps. Il sait prendre en compte ce qui a été réalisé précédemment. Le professeur peut être appelé à participer aux actions de formation continue des adultes et aux formations par apprentissage et être formé en conséquence.

#### **Organiser le travail de la classe**

Le professeur sait faire progresser une classe aussi bien dans la maîtrise des connaissances, des capacités et des attitudes que dans le respect des règles de la vie en société ; ses exigences portent sur les comportements et il fait en sorte que les élèves attachent de la valeur au travail personnel et collectif.

#### **Prendre en compte la diversité des élèves**

Le professeur met en œuvre les valeurs de la mixité, qu'il s'agisse du respect mutuel ou de l'égalité entre tous les élèves. Il sait différencier son enseignement en fonction des besoins et des facultés des élèves, afin que chaque élève progresse. Il prend en compte les différents rythmes d'apprentissage, accompagne chaque élève, y compris les élèves à besoins particuliers. Il sait faire appel aux partenaires de l'école en tant que de besoin. Il connaît les mécanismes de l'apprentissage dont la connaissance a été récemment renouvelée, notamment par les apports de la psychologie cognitive. Il amène chaque élève à porter un regard positif sur l'autre et sur les différences dans le respect des valeurs et des règles communes républicaines.

#### **Evaluer les élèves**

Le professeur sait évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences atteint par les élèves. Il utilise le résultat des évaluations pour adapter son enseignement aux progrès des élèves. Il fait comprendre aux élèves les principes d'évaluation et développe leurs capacités à évaluer leurs propres productions. Il communique et explique aux parents les résultats attendus et les résultats obtenus.

#### **Maîtriser les technologies de l'information et de la communication**

Tout professeur est concerné par l'usage des outils propres à ces technologies et leur intégration dans les pratiques pédagogiques. Au sortir de sa formation professionnelle il doit avoir les compétences d'usage et de maîtrise raisonnée des technologies de l'information et de la communication dans sa pratique professionnelle. Les connaissances et les capacités attendues sont celles du certificat informatique et internet de niveau 2 " enseignant ", requis en fin de formation professionnelle. Il est intégré au dossier de compétences du professeur stagiaire.

#### **Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école**

Le professeur participe à la vie de l'école ou de l'établissement. Il contribue également à la vie de l'institution scolaire à l'échelle de la circonscription du premier degré, du département, de l'académie ou même à celle du territoire national en participant à la formation initiale et continue des professeurs. Il travaille avec les équipes éducatives de l'école et de ses classes ainsi qu'avec des enseignants de sa ou de ses disciplines. Le conseil des maîtres à l'école, le conseil pédagogique au collège ou au lycée constituent des instruments privilégiés du travail en équipe. Le professeur coopère avec les parents et les partenaires de l'école. Il aide l'élève à construire son projet d'orientation.

#### **Se former et innover**

Le professeur met à jour ses connaissances disciplinaires, didactiques et pédagogiques, il sait faire appel à ceux qui sont susceptibles de lui apporter aide ou conseil dans l'exercice de son métier. Il est capable de faire une analyse critique de son travail et de modifier, le cas échéant, ses pratiques d'enseignement.

### **Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

Enseignement secondaire de l'Éducation Nationale.

Métiers de l'enseignement et de la recherche

Concours administratifs catégorie A

#### **Codes des fiches ROME les plus proches :**

K2107 : Enseignement général du second degré

### **Modalités d'accès à cette certification**

#### **Descriptif des composantes de la certification :**

La certification se compose d'un module commun à la spécialité « Recherche » des parcours suivants du Master d'Histoire :

- Histoire des mondes antiques et médiévaux (AMA)
- Histoire de la médecine (HMED)
- Sociétés et religions des mondes moderne et contemporain (SR)
- Histoire militaire, études de défense et politiques de sécurité (HMDPS)

#### **A- Tronc commun**

Domaines d'études : sciences auxiliaires de l'histoire ; méthodologie de la recherche ; historiographie ; rédaction de travaux de recherche ; enseignements spécifiques de géographie.

#### **B- Enseignements du parcours**

Les enseignements dispensés au cours des deux années (M1, M2) le sont par l'Université comme par l'IUFM. Les contenus disciplinaires et scientifiques font l'objet de différents cours, tant en histoire qu'en géographie, axés et tributaires du programme du CAPES. La répartition des enseignements au fil des deux années se fait selon le calendrier des épreuves : enseignements orientés, pour partie, vers l'épreuve écrite du semestre 3 tout d'abord ; préparation au contenu disciplinaire des épreuves orales (15 heures et 11 heures divisées entre les quatre périodes de l'histoire !) essentiellement concentrée au semestre 4. La part dévolue à l'IUFM (majeure partie des enseignements du semestre 4) – savoirs professionnels didactiques et pédagogiques – ne fait pas ici l'objet d'une présentation spécifique. De mêmes les stages en situation (M1) ou en responsabilité (M2) échappant à la responsabilité de l'Université ne sont, pareillement, pas présentés ici.

Conditions d'accès : avoir obtenu la Licence en Histoire, en Histoire de l'art, en Lettres classiques ou en Géographie.

Organisation des études : les enseignements de tronc commun sont répartis entre les deux premiers semestres de la 1re année ; le tronc commun disparaît totalement en fin de 2e semestre ; le but est non seulement de donner aux étudiants les moyens de faire des mémoires de 1re et 2de années développés mais aussi de nourrir leur réflexion de futurs enseignants sur l'approche tout à la fois théorique et pratique de leur discipline.

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20 ; 10 est la note suffisante pour valider une UE. Les UE constitutives de chacun des 2 semestres totalisent 30 crédits (ECTS). Chaque

crédit a un équivalent proportionnel en coefficient. Le contrôle des connaissances comprend des épreuves écrites et orales ainsi que la rédaction et la soutenance d'un mémoire de stage.

La compensation est organisée par semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE) conformément aux demandes d'habilitation. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre. La capitalisation s'applique à toutes les notes d'UE et d'ECUE égales ou supérieures à 10.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		100 % enseignants-chercheurs
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X		100 % enseignants-chercheurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

Arrêté du 13 août 2010 relatif à l'habilitation de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

<http://www.univ-montp3.fr/>

<http://www.poluniv-mpl.fr>

<http://www.ac-montpellier.fr/Academie/>

**Lieu(x) de certification :**

Université Paul Valéry - Montpellier 3 : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Hérault ( 34) [Montpellier]

Université Sciences et techniques du Languedoc Montpellier II : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Hérault ( 34) [Montpellier]

- Université Paul Valéry-Montpellier 3

Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00 Fax : 04 67 14 20 52

- Université Montpellier 2 - IUFM

2 place Marcel Godechot - BP 4152

34092 MONTPELLIER CEDEX 5

Tél. : 04 67 61 83 00 Fax : 04 67 61 83 67

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Montpellier

**Historique de la certification :**